

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2008

Président : Monsieur TUSCH Roger

Membres Présents : M. COLSON – SCHMIDT – ZORATTI – GUERIN – ROHR –
SIEBERT – Mmes REEB – HERGOTT – FRITZ – CENCI –
MM. GANASSIN – SEILER – FOGEL – VACCARO –
Mme KOBOLD – M. POESY

Excusés : Mme BELOTTI (procuration M. le Maire)
M. HOFFMANN (procuration M. ROHR)

Convocation faite le 8 Décembre 2008

POINT I – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 2008

Le compte-rendu de la réunion est adopté à l'unanimité.

POINT II – AMENAGEMENT DE LA GRAND'RUE

. AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX

Des travaux complémentaires ont entraîné une plus-value aux travaux d'aménagement de la Grand'rue.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant au marché de travaux pour un montant de 22 951,05 €H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

POINT III – CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

**.CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DE LA MOSELLE**

Monsieur le Maire rappelle que les contrats « Temps Libre » et « Enfance » que la Commune avait signés avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle sont échus depuis le 31 Décembre 2007.

Un nouveau contrat d'objectifs et de co-financement est proposé par la CAF, regroupant toutes les actions d'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ce contrat définit les modalités d'intervention et d'encadrement de la prestation enfance et jeunesse. Il est prévu pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'engager la Commune dans un contrat « Enfance et Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour la période précitée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention en tant que représentant de la Commune.

POINT IV – ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE LA FENSCH
. AVANCE SUR PARTICIPATION

Monsieur le Maire fait part d'un courrier émanant de Monsieur le Président de l'Ecole de Musique de la Vallée de la Fensch demandant pour 2009 le versement d'une avance représentant 25 % de la participation de l'exercice précédent. L'avance demandée s'élève donc à 2 786,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE le versement d'une avance représentant 25 % de la participation 2008, soit 2 786,00 €;

DIT que cette somme sera déduite de la participation de l'année 2009.

POINT V – IMPASSE « RUE DE LA GARE » PERPENDICULAIRE A LA ROUTE NATIONALE
. DENOMINATION

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la rue de la Gare rejoignait autrefois la route Nationale par un passage à niveau. Depuis la disparition de celui-ci la rue de la Gare a été scindée et seule une petite portion, devenue une impasse, reste communicante avec la route Nationale. M. le Maire demande alors de renommer cette partie « Impasse de la Gare ».

Après avoir entendu M. le Maire,

Considérant que l'actuelle rue de la Gare et l'impasse qui desservait autrefois la gare SNCF n'ont plus de communication directe entre elles, du fait de la suppression du passage à niveau.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer cette portion de rue, devenue impasse, qui desservait autrefois la gare SNCF, « Impasse de la Gare ».
